EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 14

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 13 dont 1 pouvoirs

Séance du mardi 15 décembre 2009

<u>Date de la convocation</u> :	
09 décembre 2009	

L'an deux mil neuf le quinze décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, maire.

<u>Présents</u>: Messieurs PADIOLLEAU, LE BRETON, GALIMANT, GOHIER, DÉROGIS,RONCIER, Mesdames MORLEC, ULIVI, ROQUIN, GENTILHOMME, DENIS, FRANCESCAT

Pouvoirs: M. ADUMEAU à M. PADIOLLEAU,

Absents: M. MORLEC

Mademoiselle Isabelle DENIS a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à vendre le camion de la commune DAF
- Délibération pour le reclassement des chemins ruraux
- Délibération pour nommer un titulaire et un suppléant à la C.C.2.R
- Délibération pour la création d'un emploi, agent recenseur, pour le recensement 2010
- Délibération pour autoriser le remboursement à Monsieur MORLEC des frais engagés pour la vente du camion DAF
- Délibération pour affectation du résultat du budget de la commune
- Décision modificative sur le budget de la commune
- Décision modificative sur le budget Assainissement
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Nouvelle dénomination de la rue des Étangs
- Demande de subvention au SIEL pour le chemin des Buissonnets
- Subventions aux associations au titre de l'année 2009
- Création d'un poste en tant qu'adjoint technique territorial

1) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à vendre le camion de la commune DAF

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de vendre le camion communal (DAF) compte tenu de l'achat d'un nouveau camion de marque Nissan. Le prix de ce camion est fixé à 2 940 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la vente aux enchères du camion DAF pour un montant de 2 940 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre le camion pour un montant de 2940 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

2) Délibération pour le reclassement des chemins ruraux en voirie communale

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour procéder au classement de chemins ruraux en voirie communale pour permettre à la C.C.2.R de prendre en compte ces voies dans le cadre de la compétence intercommunale Voirie.

Monsieur le Maire propose le reclassement des voies suivantes :

Numéro et désignation de la voie à classer dans le réseau des voies communales	Désignation du point d'origine, des points traversés et du point d'extrémité	Longueur en mètres	Largeur de la plate forme	Numéro et appellation de la voie nouvelle
CR 30	De la RD 55 au Petit Salé	985,00	6,00	
CR 33	Du CR 30 à lafin du revêtement, passe au dessus de la ligne TGV	400,00	6,00	
CR 40	De la VC 8 à la fin du revêtement, dessert la Chevallerie	356,00	6,00	
CR 35	De la VC 8 à la RD 75	670,00	6,00	
CR 42	De la RD 55 à la VC 8	815,00	6,00	
CR 44	De la RD 75 à lafin du revêtement,dessert Roucheux	446,00	6,00	
CR 45	De la RD 75 à la fin du revêtement au Pinson	320,00	6,00	
CR 43	De la RD 55 à la fin du revêtement à la Genetière	175,00	6,00	
Rue de la Garenne	De la RD 55 au CR 43, dessert le lotissement	225,00	8,00	Rue de la Garenne
Rue de la Ménagerie	De la RD 75 à la RD 75, dessert les habitations	160,00	8,00	Rue de la Ménagerie
Chemin de la Guetrie	De la VC 120 à la RD 55, avec une interruption	270,00	6,00	Chemin de la Guetrie
CR 22	De la VC 19 à la fin du revêtement à la Bouchetterie	640,00	6,00	
VC 120	De la RD 55 à la RD 75, franchit la ligne TGV deux fois	5100,00	6,00	
Longueur totale à classer		10562,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la classement des chemins ruraux dans le réseau des voies communales,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

3) Délibération pour nommer un titulaire et un suppléant à la CC2R

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé par délibération en date du 16 octobre 2009 de modifier ses statuts. Cette modification implique notamment un changement de représentation des communes au sein du conseil communautaire. Désormais, les communes de moins de 3000 habitants auront 4 représentants au sein du conseil communautaire. Il convient dès lors de nommer un titulaire et un suppléant à la C.C.2.R.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal les conseillers qui souhaitent se présenter :

En tant que titulaire : Jean-Claude ADUMEAU (suppléant à la C.C.2.R)

En tant que Suppléant : Isabelle DENIS, Christian GALIMANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

 de nommer M. Jean-Claude ADUMEAU en tant que titulaire à la C.C.2.R, Mademoiselle Isabelle DENIS en tant que suppléante, en remplacement de Monsieur Jean-Claude ADUMEAU, et Monsieur Christian GALIMANT en tant que deuxième suppléant à la C.C.2.R.

4)Délibération pour la création d'un emploi, agent recenseur, pour le recensement 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un recensement des habitants de la commune va être réalisé entre le 21 janvier et le 20 février 2010 dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Pour permettre le bon déroulement de l'enquête un coordonnateur communal a été désigné; Madame Chantal MORLEC.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire à temps complet d'agent recenseur du 21 janvier 2010 au 20 février 2010. L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut majoré 292 (soit 1345,32 euros mensuel brut) pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Les charges sociales (salariales et patronales) sont celles applicables aux agents non titulaires. Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi temporaire à temps complet d'agent recenseur du 21 janvier 2010 au 20 février 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent recenseur.

5) Délibération pour autoriser le remboursement à Monsieur MORLEC des frais engagés pour la vente du camion DAF

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de rembourser à M. MORLEC, conseiller municipal, la somme de 49,45 € correspondant aux frais engagés pour la vente du camion DAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le remboursement, à M. MORLEC, conseiller municipal, de la somme de 49,45 €,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

6) Délibération pour affectation du résultat du budget de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans la délibération du 9 avril 2009 concernant le vote du Budget 2009, une erreur d'écriture est survenue sur le montant de l'affectation du résultat de fonctionnement pour le budget de la commune. Il convient dès lors de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2008 présente un excédent de fonctionnement pour le budget de la commune de 62 879,79 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'affecter la somme de 60 793,87 € en recette d'investissement au budget 2009 de la commune. Il restera donc un excédent de 2085,92 € à la section de fonctionnement pour le budget 2008 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget 2008 de la commune soit 60 793,87 € en recette d'investissement au budget 2009 de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

7) Décision modificative sur le budget de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits et des ouvertures de crédits au budget de la commune comme dans le tableau ci-dessous. Afin de permettre l'achat de réfrigérateur pour la cantine et d'un échafaudage, il convient de virer 1908,94 euros au compte 2188 (Autres immobilisations corporelles).

Pour financer l'achat de chaises et de casiers pour l'école, il est nécessaire de virer 320,12 euros au compte 21842 (mobilier école).

De plus, afin de permettre le remboursement des échéances de prêts de décembre 2009 , il convient de virer 1436,97 euros au compte 1641.

Enfin, il convient dans un objectif de sincérité du budget d'enlever des crédits aux opérations n'ayant pas été effectuées.

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	21842	Mobilier école	+ 320,12 €	
Investissement	21882	Matériel sportif école	- 320,12 €	
Investissement	2188	Autres immobilisations corporelles (réfrigérateur cantine + échafaudage)	+ 1908,94 €	
Investissement	21844	Mobilier cantine	- 1 908,94 €	
Investissement	1641	Emprunt	+ 1436,97 €	
Investissement	2115	Terrain Bâti Vieux Joué	- 1000 €	
Investissement	21183	Terrain dans centre bourg	- 6000 €	
Investissement	21281	Aménagement cour école	- 2940,89 €	
Investissement	21282	Aménagement place du château	- 4000 €	
Investissement	21318	Autres Bats public: toiture atelier	-0,17 €	
Investissement	21351-13	Étude + tx reduc bruit salle	- 80 000 €	
Investissement	21356	Aménagement mairie	+ 11 000 €	
Investissement	21385	Autre construction : mur de la place	- 3168,40 €	
Investissement	2151	Réseaux de voirie	- 19 000 €	
Investissement	215341	Électricité Lot Bois de la Garenne	-15 000 €	
Investissement	215778-14	Autre matériel de voirie	- 9 000 €	
Investissement	21582	Sécurisation du bourg	- 4 436,97 €	
Investissement	2182-14	Camion benne communal	- 668 €	
Investissement	21845	Mobilier des bureaux de la Mairie	+ 4 644,47 €	
Investissement	1322-12	Subvention région pour vestiaires		+ 49350 €
Investissement	13211-12	Subvention CNDS pour vestiaires		+ 5 200 €
Investissement	13212-12	Subvention réserve parlementaire pour vestiaires		+ 10 000 €
Investissement	13232-12	Subvention département pour vestiaires		- 20 600 €
Investissement	1323	Subvention FDACR pour aménagement bureau de la mairie		+ 6 672 €

Investissement	13282-12	Subvention LFA pour vestiaires	+ 25 000 €
Investissement	13281	SUBV. EQUIPT :S.I.E.I.L.	- 5 000 €
Investissement	1388	SUBVENTION C.A.F.: BERGERIE	- 6 239,67 €
Investissement	16411	EMPRUNTS	- 192 515,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les virements de crédits pour le Budget de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces virements de crédit.

8) décision modification sur le budget Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits au budget assainissement comme dans le tableau ci-dessous.

Afin de permettre le remboursement des échéances de prêts de décembre 2009 , il convient de virer 600 euros au compte 1641.

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1641	Emprunts	+ 600 €	
Investissement	020	Dépenses imprévues	- 600 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les virements de crédits pour le Budget Assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces virements de crédit.

9) Nouvelle dénomination de la rue des Etangs

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le projet de changement de nom de la rue des Etangs. En effet, le nom de cette rue risque d'être confondu avec la rue « du Grand Etang ». Cela a déja occasionné des erreurs dans l'envoi du courrier.

La commission voirie, qui s'est réunie le lundi 7 décembre 2009, a proposé de dénommer la voie : rue « Jean-François LEMARIÉ »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 11 voies Pour et 2 voies Contre :

de renommer la rue des Etangs :

Rue Jean-François LEMARIÉ

 d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

10) Demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'extension de l'éclairage public au lieu dit « La Fontenelle » (chemin des Buissonnets)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (S.I.E.L) pour l'extension de l'éclairage public au lieu dit « La Fontenelle » (chemin des Buissonnets) selon le devis proposé par SPIE TRINDEL d'un montant de 1936,48 € HT soit 2316,03 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au SIEL pour l'extension de l'éclairage public au lieu-dit « La Fontenelle » (chemin des Buissonnets) selon le devis proposé par SPIE TRINDEL d'un montant de 1936,48 € HT soit 2316,03 TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

11) Subventions aux associations au titre de l'année 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la répartition des subventions aux associations au titre de l'année 2009.

Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu 9000 euros au Budget de la Commune.

La commission Finances, qui s'est réunie, le 27 novembre 2009, a proposer la répartition suivante :

- Association des Parents d'Elèves : 600 €

- Gym et Loisirs : 700 €

- La Loire : 500 €

Association Saint Martin: 150 €
Football Club de Montreuil: 1 100 €

- Comité Communal d'Action Sociale : 3 000 €

- Bien Vivre à Montreuil : 200 €

- Ecole de musique d'Amboise : 200 €

- Bêtes de son : 200 €

- Prévention Routière : 100 €

- Bibliothèque Centre Documentaire : 200 €

- Coopérative scolaire : 1 600 €

Soit un total de : 8550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

 d'accepter la répartition des subventions aux associations au titre l'année 2009 comme cidessus pour un montant total de 8550 €.

12)Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Nathalie Roquin est en poste depuis mai 2007 à la mairie pour exercer les fonctions d'A.T.S.E.M. Son Contrat à Durée Déterminée se terminant au 31 décembre 2009, Monsieur le Maire, propose de la titulariser.

A partir du 1er janvier 2010 Madame Nathalie Roquin sera nommée stagiaire pendant 1 an puis titularisée (sauf en cas d'insuffisance professionnelle).

Dès lors, il s'avère nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial de seconde classe à temps complet afin d'assurer les fonctions d'A.T.S.E.M, à raison de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 12 voies Pour et 1 Abstention :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet afin d'assurer les fonctions d'ATSEM,
- d' autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de cet emploi.

Questions diverses:

Fusion entre la C.C.2.R et Val d'Amboise :

Suite à une réunion de tous les maires de la C.C.2.R et du Val d'Amboise, Monsieur le Maire demande aux adjoints et conseillers s'ils sont d'accord pour la fusion entre la C.C.2.R et le Val d'Amboise.

Les conseillers et les adjoints sont d'accord pour cette fusion sous conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux